

Termes de référence de l'évaluation finale du Programme d'appui au système national de gestion des risques et désastres (PASNGRD)

1. HISTORIQUE ET CONTEXTE

Le Programme d'Appui au Système National de Gestion des Risques et Désastres (PASNGRD) qui constitue la deuxième phase d'appui du PNUD, a été initié en 2011 pour répondre aux priorités du Gouvernement en matière de connaissance du risque et de renforcement des structures et mécanismes permettant une meilleure prise en compte de la réduction des risques de catastrophes dans les processus de planification nationale. La prise de conscience de la population haïtienne aux risques de désastres a été également une priorité du Gouvernement.

Les bénéficiaires directs du PASNGRD sont les acteurs du Système national de gestion de risques et de désastres tant au niveau central que dans les 10 départements du pays. Indirectement, les actions du programme touchent l'ensemble de la population haïtienne.

En plus des ressources régulières du PNUD, le PASNGRD reçoit les appuis financiers d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux notamment la Banque Mondiale à travers les Fonds de la facilité globale de réduction des risques de catastrophes (GFDDR), ECHO, DFID, USAID, NORVEGE. Ces fonds sont gérés par le PNUD à travers le mécanisme d'exécution directe et/ou nationale. Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales à travers la Direction de la Protection Civile, assure la mise en œuvre du programme en qualité de partenaire d'exécution.

1.1 Objectif du programme d'appui au système national de gestion des risques et désastres

L'objectif général du PASNGRD est de renforcer les capacités opérationnelles du SNGRD au niveau central et décentralisé pour une meilleure gestion des risques et désastres en Haïti à travers :

- Le Renforcement des capacités techniques et le cadre institutionnel pour prévention, la préparation et la réponse aux désastres ;
- Une meilleure coordination interinstitutionnelle et sectorielle ;
- La consolidation de l'identification des risques et systèmes d'alerte ;
- La gestion des connaissances sur les risques, les vulnérabilités et les mécanismes de gestion ;
- Contribuer à réduire les risques et la vulnérabilité des populations.

1.2 Gestion et Coordination du Programme

Les organes de gestion du programme se composent d'un comité de pilotage et d'une unité de gestion sous la supervision de direction nationale du programme qui est la Direction de la Protection Civile (DPC).

1.3 Les actions du Programme

Les principales réalisations du **PASNGRD** au cours des cinq années d'exécution peuvent être résumées à :

L'analyse des capacités nationales de réponse aux désastres et l'élaboration d'une feuille de route sur cinq ans ;

- La mise en place et l'opérationnalisation de Table thématique et sectorielle risques et désastres ;

- Le renforcement de la coordination entre l'Etat et les ONG de GRD à travers le renforcement du forum des partenaires GRD (FGRD) au niveau national et départemental ;
- Le renforcement de la préparation et la réponse aux désastres au niveau national et départemental qui prend en compte la mise à jour des plans de contingence, la gestion de l'information et l'évaluation des dégâts en situation d'urgence ;
- La réalisation des exercices de simulation(SIMEX) nationaux et départementaux,
- L'appui au comité d'éducation et sensibilisation du public (CTESP) pour renforcer les connaissances des populations et développer une "culture du risque" (ex. Vendredis de la Protection Civile, Observation Urbaine, Rallye de la jeunesse, exc.).

2. OBJET DE L'ÉVALUATION

Mesurer la performance et la pertinence des interventions du PNUD en appui au système nationale de gestion des risques et désastres durant les cinq années d'exécution. Les résultats de cette évaluation permettront au PNUD et ses partenaires nationaux de réajuster leurs interventions dans le domaine de la gestion des risques de désastre et de capitaliser sur les bonnes pratiques et les leçons apprises.

PORTEE ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Les objectifs de cette évaluation se situent à 3 niveaux :

- Analyser la pertinence et l'efficacité du programme vis-à-vis de ses objectifs initiaux ;
- Analyser l'exécution du programme pour apprécier l'efficience de l'utilisation des ressources par rapport aux réalisations ;
- Dégager les recommandations pour la pérennisation des actions et la capitalisation des bonnes pratiques et leçons apprises.

Cette évaluation se limitera aux cinq années d'exécution du programme (2011 – 2016) et devra s'intéresser à l'ensemble des acteurs et bénéficiaires des activités du programme dans les zones couvertes notamment le niveau central, départemental et communal. Elle prendra en compte l'ensemble du système national de gestion des risques et désastres y compris les mécanismes de coordination sectorielle et intersectorielle de gestion des risques et désastres.

3. METHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

L'équipe d'évaluateurs doit fournir des informations factuelles qui sont crédibles, fiables et utiles. Elle mènera une évaluation rigoureuse des résultats et des approches de mise en œuvre. Cette évaluation finale doit également aboutir à un ensemble de recommandations pratiques à l'endroit des principaux acteurs du PASNGRD et à des enseignements tirés sur lesquelles le PNUD et ses partenaires peuvent capitaliser.

L'équipe d'évaluateurs doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec l'équipe chargée de la mise en œuvre du programme, les bénéficiaires, les acteurs gouvernementales (en particulier le système national de gestion des risques et désastres, la direction de la protection civile etc.), le Bureau du PNUD Haïti, et d'autres parties prenantes.

L'équipe d'évaluateurs devrait effectuer une mission sur le terrain dans les principaux départements du pays.

L'équipe d'évaluateurs passera en revue toutes les sources pertinentes d'information, telles que le descriptif de projets, les rapports d'activités, et les autres rapports thématiques, les révisions budgétaires du programme, etc., les documents stratégiques et juridiques, de politiques nationaux, et tous les autres documents que l'équipe d'évaluateurs jugera utiles pour cette évaluation fondée sur les faits.

Une liste non-exhaustive des documents sera fournie par l'équipe du programme à l'équipe d'évaluateurs aux fins d'examen. L'évaluation consistera également à faire une analyse des ressources mobilisées en termes de co-financement durant la période de mise en œuvre du programme.

4. PRODUITS ATTENDUS

Les produits escomptés sont résumés dans le tableau suivant.

Produits livrables	Descriptif	Durée	Responsabilités
Rapport initial	L'évaluateur, donne des détails sur sa compréhension de la mission et comment chaque question d'évaluation sera traitée (méthode, sources de données et procédures de collecte). Il apporte des précisions sur le calendrier détaillé des tâches activités et prestations ainsi que les responsabilités afférentes	Au plus tard deux semaines avant la mission d'évaluation.	L'évaluateur envoie le rapport initial au bureau du PNUD Haïti qui sera revu par un comité ad hoc
Présentation	Conclusions initiales	Fin de la mission d'évaluation	A la direction nationale du programme et le Bureau du PNUD Haïti
Projet de rapport final	Rapport complet remplissant les critères de qualité requis	Dans un délai de trois semaines suivant la mission d'évaluation	Envoyé au PNUD Haïti et examiné par l'équipe technique du programme et le comité ad hoc
Rapport final	Rapport révisé et une matrice de réponses est fournie expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont et/ou n'ont pas été pris en compte.	Dans un délai d'une semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet	Envoyé au PNUD Haïti aux fins de distribution

5. COMPOSITION DE L'EQUIPE ET COMPETENCE REQUISES

L'évaluation sera conduite sous la supervision conjointe PNUD/Gouvernement (DPC), chargé de suivre et de valider les résultats de l'évaluation. L'équipe d'évaluateurs sera composée de :

- Un (01) consultant/e international/e spécialiste de l'évaluation avec une bonne connaissance et une expérience avérée en évaluation de projets de développement ;
- Un (01) consultant/e national/e spécialiste en gestion des risques et désastres avec une bonne connaissance des questions de développement d'Haïti,

Le/la consultant/e international/e (CI) devrait avoir un diplôme de niveau universitaire d'au moins BAC + 5 avec une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans l'évaluation de projets avec une pratique de terrain dans des pays en développement. Le/la CI doit avoir une expérience avérée dans la réalisation des évaluations et la rédaction de rapports de portée nationale. Il ou elle devra avoir une excellente connaissance du français (langue de rédaction du rapport) et une bonne connaissance de l'anglais.

Le/la consultant/e international/e est le chef de mission et à ce titre, coordonne le travail de l'équipe d'évaluation et est responsable des livrables y compris le rapport final de l'évaluation.

Le/la consultant/e national/e doit avoir un diplôme de niveau minimum BAC+5 dans le domaine de droit, géographie, socio-économie, environnement, agronomie ou disciplines associées en lien avec gestion de risques de désastres et une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dont 02 en évaluation de projet, avec une bonne connaissance des départements de Haïti. Il ou elle devra avoir une excellente connaissance du français (langue de rédaction du rapport)

Le consultant national sera responsable de l'organisation de la mission au niveau national, la collecte des données et informations, la planification et tenue des concertations avec les parties prenantes du programme en collaboration avec le chef de mission. Il contribue à l'élaboration des rapports dus.

6. MODALITE D'EXECUTION

L'évaluation est indépendante et les évaluateurs organisent leur travail en fonction des objectifs de l'évaluation. Toutefois, le PNUD à travers l'équipe de programme et la direction nationale du programme (Direction de la Protection Civile), apporteront des appuis spécifiques notamment pour organiser les visites de terrain et les réunions avec les acteurs clés et veilleront à la répartition des tâches entre le consultant national et le consultant international. Le PNUD à travers le projet, mettra à disposition des moyens de transport nécessaires pour les visites de terrain.

7. DUREE ET CALENDRIER DE LA MISSION D'EVALUATION

La mission d'évaluation durera 35 jours ouvrables à compter au **15 septembre 2016** Le rapport final devra être disponible au plus tard **14 novembre 2016** :

8. MODALITES DE PAIEMENT

Le consultant présentera une proposition financière accompagné d'un document technique . Les modalités de paiement seront ce qui suit dans le tableau ci-dessous

%	Étape
10 %	Suite à la soumission et validation du rapport de démarrage
40 %	Suite à la présentation et l'approbation du 1 ^{er} projet de rapport d'évaluation
50 %	Suite à la présentation et l'approbation du rapport définitif de l'évaluation

9. ETHIQUE D'EVALUATION

Les consultants en évaluation sont tenus de respecter les normes éthiques les plus élevées et doivent signer un code de conduite à l'acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont menées en conformité avec les principes énoncés dans les « Directives éthiques de l'UNEG pour les évaluations ».